



COMMISSION FÉDÉRALE DES

ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES

MARCHE NORDIQUE

PARRAINAGE DES CLUBS ET SECTIONS MARCHE NORDIQUE

18 - CFAA- MN 11 03-2024_Parrainage des clubs et sections marche nordique

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



@FSGTOfficiel

www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

SECRÉTARIAT CF2A

01 49 42 23 64

(Fax : 01 49 42 23 60)

athletisme@fsgt.org

PARRAINAGE DE NOUVEAUX CLUBS ET NOUVELLES SECTIONS MARCHE NORDIQUE

Le parrainage des nouveaux clubs et des nouvelles sections est essentiel pour réussir dans les meilleures conditions le développement de l'activité marche nordique dans les structures FSGT.

Une dizaine d'expériences menées dans les comités 61, 91/77 et 17 permettent d'affirmer que le parrainage est un vecteur de développement précieux et efficace. Il permet de soutenir des nouveaux clubs et sections MN pour proposer un contexte de pratique attractif et fédérateur. (travail en réseau).

Il est également source d'enrichissement de l'expertise du club expérimenté.

Un parrainage peut être réalisé:

Entre des clubs de marche nordique d'un comité départemental ou régional.

Avec le soutien du référent du comité départemental ou régional marche nordique lorsqu'il existe

Avec le soutien de son comité départemental.

Le temps, les objectifs et la mise en œuvre du parrainage seront co-construits et définis par les protagonistes.

Dans le cadre de la création d'un club ou d'une section marche nordique, il est conseillé de construire le projet au moins 6 mois avant le début de l'activité afin de mettre en place un contexte de pratique efficace, sachant que le plus long sera de former les futurs encadrants bénévoles. (1 an minimum)

Objectif du parrainage

- Apporter aux clubs ou aux sections en création l'accompagnement nécessaire pour démarrer l'activité dans les meilleures conditions.
- Accompagner et soutenir les premiers pas des encadrants dans leur club.

Moyens

- cf. Document "Développement de la MN - Création de l'activité"
- cf. Document référent marche nordique
- cf. Document tutorat
- cf. Tous les documents relatifs à la formation en ligne sur la plate-forme CLAROLINE.
- Tutorer et former les futurs animateurs du club.
- Soutien matériel nécessaire pour créer l'activité (acquisition de bâtons)

Les différentes phases du parrainage

1. **Définir avec précision le projet de création.** Cette action est menée par l'équipe créatrice de l'activité avec le ou les parrains. Il est recommandé d'utiliser la fiche "les questions qu'il faut se poser pour développer l'activité".
2. **Former des animateurs dans le club parrain** (cf. Document tutorat).
3. Apprendre le geste de base de la marche nordique, puis entrer dans une phase de formation approfondie pour maîtriser les outils d'apprentissage à l'animation. (temps de formation 6 mois environ), mais il est possible de lancer l'activité tout en continuant à se former.
4. **Accompagner le début de l'activité dans le club.** Le parrain ou le référent se rend au sein du club afin d'apporter des conseils et soutenir les premiers pas des encadrants dans leur club.

CONTACTS

Pour plus d'informations, pour devenir parrains, tuteurs ou bien pour se faire accompagner contactez :

Le pôle des activités de la fédération

Fédération sportive et gymnique du travail

Coordination Pôle des Activités et Culture Sportive

Tél. 01 49 42 23 47

coordinationpacs@fsgt.org

La commission fédérale des activités athlétiques : marchenordique@fsgt.org

Sous cette adresse vous pouvez joindre le référent Marche nordique de la FSGT.

Votre comité FSGT départemental de rattachement.